

Le Copa-Cogeca veut maintenir les contrôles sur la maladie de la tache noire

Le Copa-Cogeca a qualifié d'"inadmissible" l'affaiblissement des contrôles qui vise à prévenir l'entrée de la maladie de la tache noire des agrumes, décidé lors du dernier conseil permanent de l'Union européenne (UE).

Le syndicat précise, dans un communiqué de presse du 19 avril 2016, que "70 cas ont été détectés dans les importations en provenance d'Uruguay, 15 d'Afrique du Sud, 17 d'Argentine et 13 du Brésil". Pour le Copa-Cogeca, " cela dépasse de loin la limite de 5 cas établie par l'Autorité européenne de sécurité des aliments (Efsa) et admise par la Commission européenne ".

Pour Pekka Pesonen, secrétaire général du Copa-Cogeca, plusieurs raisons s'opposent à la décision de la Commission européenne et voté par le conseil permanent de l'UE, à commencer par le fait que " la Commission a envoyé la proposition aux États membres du Comité de l'UE seulement 3 jours avant le vote et bon nombre affirment qu'ils n'ont pas eu le temps de l'analyser convenablement ". Il rappelle qu'en Europe " ce sont 600 000 hectares et 5 000 000 tonnes de produits qui sont menacés.

Nous ne pouvons prendre le risque d'importer cette maladie. L'impact serait en effet catastrophique pour les producteurs européens d'agrumes ".

Source : www.lafranceagricole.fr